



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 30 juin 2021

Communiqué de presse

Fin temporaire des restrictions d'usage sur le département

La vallée de la Séoune ayant reçu encore plus de 20 mm de pluie au cours des deux derniers jours, les cours d'eau de ce bassin-versant ont retrouvé un niveau satisfaisant l'ensemble des usages.

La préfète de Tarn-et-Garonne a pris le 30 juin 2021 un arrêté de levée des limitations temporaires des usages de l'eau.

Cet arrêté prend effet le samedi 03 juillet 2021 à partir de 8 h 00 du matin.

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications – Arrêtés préfectoraux

Direction départementale des territoires – Contact : 05 63 22 25 02